

les réserves de canton et les territoires de colonisation. Les associations de protection, au nombre de six, sont des syndicats de locataires et de propriétaires qui ont usé de leur droit à former une association afin de satisfaire à la loi qui les contraint de protéger leurs concessions ou propriétés forestières de 2,000 acres ou plus. Les membres défraient les opérations au prorata de l'étendue boisée de chacun; par ailleurs, le ministère défraie la moitié des dépenses des associations pour la lutte contre les incendies. Le troisième groupe se compose des locataires et des propriétaires qui préfèrent remplir leurs obligations personnellement en ce qui concerne la protection des forêts. Leurs privilèges et obligations sont les mêmes que ceux des associations.

Le ministère a établi un certain nombre de pépinières afin de perpétuer le programme de la province en matière de forêts; la première a été organisée à Berthierville en 1908. Cette pépinière se compose de trois sections: une comprend des peuplements de diverses essences précieuses et d'âge mûr, une autre sert à des fins agricoles, et la dernière est consacrée aux expériences sylvicoles et à des plantations d'arbres de reboisement ou d'ornement. Les pépinières de Grandes-Piles et de Gaspé sont de date plus récente. D'autres pépinières ont été établies dans les comtés d'Abitibi-Est, Témiscamingue, Saguenay, Îles-de-la-Madeleine, Rimouski, Roberval, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Chicoutimi. Elles ont pour fonction de fournir des plants aux fins du reboisement des régions voisines. Des pépinières volantes, sous la surveillance d'ingénieurs du Bureau d'extension forestière et destinées surtout à la culture de plants de reboisement sur les domaines privés, sont situées à Pont-Rouge, Sherbrooke, Scott, St-Hyacinthe, Victoriaville et Mont-Joli. Les plants sont fournis gratuitement sur demande. Un programme énergique de reboisement est en voie de réalisation dans la province; son but ultime comporte la mise en terre de 10 millions de plants par année sur des terrains privés.

Le Bureau de sylviculture et de botanique, et le Laboratoire des produits forestiers, tous deux subventionnés par le ministère, s'occupent activement de recherches scientifiques sur les forêts. Le Bureau étudie la possibilité d'utiliser les haldes de déblais des mines d'or et d'amiante, effectue des essais de fertilité des sols dans les peuplements d'épinettes, classe les forêts selon le type de végétation; il étudie en outre la croissance et le rendement des peuplements dans les concessions forestières, au moyen de parcelles permanentes de recherche. Le Laboratoire des produits forestiers, situé à la station forestière de Duchesnay, s'intéresse aux progrès dans le champ de la transformation chimique du bois et à l'utilisation des produits dérivés du bois.

Ontario.—Le programme à long terme du ministère des Terres et Forêts a atteint un jalon important au cours de l'année terminée le 31 mai 1959 quand l'inventaire des ressources forestières, entreprise importante commencée en 1946, s'est terminé. De plus, 12,500 milles carrés de région forestière ont été de nouveau photographiés au cours de la première des révisions annuelles qui maintiendront l'inventaire à jour. Dans l'avenir, l'administration des ressources forestières de l'Ontario se basera sur des renseignements détaillés portant sur des régions étendues. C'est le fondement nécessaire à la réalisation de l'objectif ultime du ministère: assurer un équilibre permanent entre la croissance et la coupe de la forêt et obtenir à perpétuité un rendement élevé de produits forestiers.

La diminution constante des pertes causées par les incendies depuis 1955, quand 396,423 acres ont été brûlées, a atteint le minimum en 1959 alors qu'une superficie relativement petite (5,279 acres) a été dévastée. C'est la perte la plus petite depuis trente ans et probablement la plus basse de l'histoire de l'Ontario. Bien que les mauvaises années en ce qui concerne les incendies ne soient pas nécessairement chose du passé, l'amélioration de ces dernières années semble répondre aux progrès des méthodes de lutte. Ces progrès ont en bonne partie suivi le perfectionnement des techniques et de l'équipement de lutte établis par le ministère.

Un autre important facteur est la campagne menée par le ministère pour renseigner le public sur la nécessité de prévenir les incendies et de conserver les ressources naturelles. La publicité utilise les journaux et les revues, la radio et la télévision, les pancartes, les illustrés à l'usage des écoliers; on fournit des articles et des idées aux gens de la presse et de la radio; on organise des concours de pancartes chez les écoliers; on présente des causeries